

LETTRE D'INFORMATION Août 2020

Mesdames, Messieurs,
Cher-e-s Membres de l'APEGE,

En cette période toujours troublée par les incertitudes sanitaires, votre association a procédé au toilettage de ses statuts ainsi qu'au renouvellement de son Comité que vous avez acceptés à une très large majorité. Outre les informations habituelles, nous donnons la parole à notre présidente sortante, Mme Georgette Pugin, qui a œuvré pendant de nombreuses années au sein de l'APEGE et qui en a été une des chevilles ouvrières. Au moment où elle quitte la présidence et le Comité nous lui adressons nos plus vifs remerciements pour tout le travail accompli et lui souhaitons une très bonne poursuite de ses multiples activités. Nous ne saurions passer sous silence le départ du Comité de Mmes Monique Humbert et Andrée Jelk-Peila, et de M. Claude Cerutti (en janvier 2020). Nous les remercions chaleureusement pour toutes ces années passées au sein du Comité et pour leur volonté à faire avancer la cause de l'APEGE.

Nous vous souhaitons une très bonne lecture.

Samuel Cornuz, président de l'APEGE

>> Carte blanche à notre Présidente sortante

CE N'EST QU'UN AU REVOIR !

Compte tenu de la situation sanitaire, j'ai quitté ma fonction de présidente au 1^{er} juillet 2020 sans avoir eu l'occasion de prendre congé ni des membres du Comité, ni des délégués auprès de la CPEG, ni des membres habituellement fidèles à l'Assemblée générale (virtuelle en 2020 !) et à la réception qui suit, et encore moins avec les membres qui n'ont pas accès à l'informatique et qui n'ont donc pas pu lire le rapport d'activité.

Je saisis donc l'opportunité de la Lettre d'information -qui, envoyée par voie électronique ou postale, pourra être lue par tout un chacun- pour vous adresser ces quelques mots. Je commencerai par remercier très chaleureusement celles et ceux qui se sont manifesté-e-s cet été par courriel, par téléphone ou par courrier postal.

Quitter la présidence de l'APEGE m'a amenée à jeter un coup d'œil dans le rétroviseur sur les 14 années passées, dans une période intense de changements. J'ai apprécié les apports des deux présidents qui m'ont précédée, Messieurs A.-A.- Briol et D. Pilly, des duos de vice-présidents, des membres successifs du Comité et du groupe des délégués auprès de la CPEG, très investis pour la défense des droits et des intérêts des pensionnés de l'Etat de Genève, le but qui nous rassemble, la raison de l'existence de notre Association. J'ai partagé des temps forts au sein de l'AMPIA (CIA), puis de l'APEGE, Association de pensionnés de la CPEG, née en juin 2014, après un travail de rapprochement conduit pas à pas, au cours des années 2012 à 2014, en vue de la fusion de l'AMPIA et de l'ADP-EPM. J'ai beaucoup appris durant toutes ces années. Après avoir traversé des moments de doute, j'ai toujours relevé la tête, avec la même énergie et la même conviction d'être à ma place.

Très vite, la recapitalisation de la Caisse de prévoyance a mobilisé l'énergie du Comité et des délégués, en solidarité avec les assurés actifs pour retrouver un équilibre financier. En mai 2019, la Loi 12228, a été adoptée par le peuple genevois. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

Des dossiers, que le Bureau a fait remonter de la base au Comité de la CPEG et à la direction générale restent pendants. La situation sanitaire, économique et sociale a ralenti leur avancement.

Un regret : la difficulté à recruter de nouveaux retraités à des fonctions spécifiques du Bureau.

Un espoir : que la prochaine législature (en 2022) voit à nouveau l'élection d'une femme à la présidence de l'APEGE.

Enfin, grande a été ma déception en prenant connaissance, à mi-juillet, de l'arrêt du Tribunal fédéral administratif (TAF) qui s'est prononcé sur la dissolution du cercle électoral des cadres (groupe D). Il doit en aller de même du cercle électoral des pensionnés (groupe E). L'unique représentant des pensionnés élu au Comité de la CPEG disparaîtrait.

« Le Grand Conseil et le Conseil d'Etat du canton de Genève sont invités à modifier les dispositions topiques de la LCPEG (loi de la CPEG) et du RCPEG (Règlement), ainsi qu'à organiser de nouvelles élections dans les meilleurs délais. » S'ensuivra la recomposition des 3 groupes (sur les 5 actuels) restants à l'Assemblée des délégué-e-s.

C'est avec un brin d'émotion que j'adresse mes remerciements aux 6'500 membres env. qui restent fidèles à l'APEGE depuis de nombreuses années et constituent une force électorale. Je souhaite à chacun-e tous les bienfaits de l'été ! J'espère qu'après le retour des vacances, nous pourrons échanger de vive voix, à la distance physique requise et avec le port du masque en lieu confiné, le virus Covid-19 circulant toujours, ici et ailleurs.

CONTINUONS DE NOUS MOBILISER ! Je serai présente à vos côtés !

Georgette Pugin, *Présidente sortante*
(Reste déléguée à la CPEG)

>> Du côté de l'association

Quelques chiffres

Nous comptons, au 31 juillet 2020, 6507 membres. Depuis le début de l'année, 89 nouveaux membres se sont inscrits alors que 116 démissions et décès ont été enregistrés. De plus, nous avons reçu en retour une grosse dizaine de courriers dont l'adresse demeure introuvable. A ce propos, il est très important que vous nous signaliez à admin@apege.ch ou par courrier postal (APEGE, 1200 Genève) tout changement dans vos coordonnées personnelles (adresse postale ou adresse électronique). D'avance, nous vous en remercions.

Cette lettre est la dernière avant l'envoi des rappels de cotisation et à ce jour quelques 850 membres ne se sont pas encore acquittés de leur cotisation 2020. Si vous êtes dans ce cas, nous vous prions, afin d'éviter des frais administratifs, de vous mettre en règle dans les jours qui suivent. Nous vous en remercions par avance.

L'adresse postale **APEGE, 1200 Genève** est bien correcte et redirige tout le courrier à l'adresse de son président, L'administration postale a eu quelques difficultés à appliquer cette redirection et certains d'entre vous ont vu leur courrier leur être retourné sans raison. Après intervention, espérons que tout est rentré sans l'ordre et que de tels désagréments font partie du passé.

Modification des statuts (assemblée générale virtuelle extraordinaire)

Nous avons reçu 616 réponses (381 par vote électronique et 236 par voie postale). Le nombre de bulletins nuls s'élève à 74 (72 par voie électronique, le plus souvent pour cause de double réponse, et 2 par voie postale) ce qui porte le nombre de bulletins valides à **542**.

91,7% des membres approuvent la modification des statuts (question 1).

85,6% des membres refusent la modification de l'article 4 (question 2).

87,3% des membres refusent la modification de l'article 5 (question 3).

Les statuts modifiés sont entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2020

Assemblée générale virtuelle ordinaire

Les réponses aux questions 4 à 13 sont presque unanimes, puisque les bulletins blancs ne sont pas pris en compte (majorité simple). C'est donc un nouveau Comité et Bureau qui sont plébiscités et qui sont entrés en fonction le 1^{er} juillet 2020. A noter que M. Antonino Muraca, qui a été élu au Comité, a renoncé à siéger pour cause de surcharge de travail et surtout d'une nouvelle orientation donnée à sa vie. Nous le remercions vivement pour toutes ces années passées à l'ADP-EPM, puis à l'APEGE, en étant le représentant des pensionnés au Comité de la CPEG de 2014 à 2018.

Nous remercions très chaleureusement tous les membres qui, en ces temps difficiles, ont pris la peine de voter et de permettre ainsi à l'APEGE de continuer à fonctionner.

Vous pouvez consulter le rapport complet sur www.apege.ch sous la rubrique «Résultats des votes et des élections 2020» située sur la page d'accueil.

Fonctionnement du Comité

Les modifications les plus importantes dans ce toilettage des statuts sont:

- l'élection du Bureau par l'assemblée générale;
- la modification du rôle du président ainsi que la disparition de la fonction de vice-président.

L'assemblée générale est plus que jamais l'organe suprême de notre association est c'est elle qui décide des orientations à donner et du cap à maintenir.

Le Comité est une force de proposition ainsi que le garant des actions finalisées par le Bureau et des orientations données par l'Assemblée générale.

Le Bureau travaille de manière collégiale et transversale. Il assume collectivement les propositions préparées à l'intention du Comité pour approbation.

Le président est le porte-parole de l'APEGE ainsi qu'un médiateur et un coordinateur. Il travaille de concert avec les membres du Bureau et s'efforce d'obtenir un consensus tant au sein du Bureau que du Comité. Au début de chaque législature, le Bureau nomme un de ses membres comme suppléant en cas d'impossibilité pour celui-ci de siéger.

Décision du Comité

Le Comité, consulté sous forme électronique, a approuvé à l'unanimité la dissolution de la provision de CHF 10'000.- inscrite au budget 2020 et sa ventilation sous forme de deux dons de CHF 5'000.- à l'adresse de deux associations caritatives (Centre social protestant et Caritas) très actives dans la lutte contre la précarité à la suite de la pandémie de la Covid-19. Il a considéré que cette provision ne se justifiait plus, elle était destinée à couvrir des frais éventuels liés aux activités de Culture et Loisirs qui ont été complètement bloqués par la crise sanitaire et qu'un meilleur usage en serait fait avec la solution proposée.

Samuel Cornuz, président et gestionnaire des membres

>> Activités «Culture et loisirs»

Suite aux mesures sanitaires décidées par les autorités, le groupe Culture et loisirs (ci-après C+L) a été malheureusement dans l'obligation d'annuler toutes les activités qu'il avait programmées pour l'année 2020. Ces annulations nous ont demandé un gros travail administratif. La quasi-totalité des membres ont été ainsi remboursés des montants qu'ils avaient payés pour les spectacles, concerts, excursions etc..., avec la contribution active des secrétaires administratives, Mesdames Louise Grob et Naïma Caregnato, ainsi que du trésorier, Monsieur Giancarlo Mancini. A ce jour, les quelques personnes qui n'ont pu être remboursées, malgré de nombreux appels, peuvent encore se faire connaître auprès de l'APEGE, admin@apege.ch ou par courrier à APEGE, 1200 Genève.

Au mois de juin, le groupe C+L a décidé l'envoi d'un sondage auprès des membres afin de connaître leurs envies et leurs attentes pour les activités culturelles et récréatives proposées en début de chaque année par l'APEGE. Le groupe a été agréablement surpris de recevoir 413 réponses qui ont pu être dépouillées. Il en ressort notamment que plus de 90% des sondés sont satisfaits de la mise à disposition des billets de spectacles et concerts et que, par exemple, un tiers d'entre eux sont intéressés par la mise sur pied d'un service d'aide aux membres; d'autre part, plus de 60% des personnes interrogées jugent extrêmement probables de participer à l'une de nos futures activités. Les membres qui avaient précisé vouloir être informés des résultats en primeur ont reçu une analyse du sondage détaillée, par courriel au courant du mois d'août. Cette analyse est aujourd'hui également disponible sur le site de l'APEGE, sur la page d'accueil rubrique «Actualités Culture et Loisirs».

Enfin, le groupe a pu constater avec plaisir que certains membres ont manifesté le désir de participer à la préparation et à l'animation des futures activités. Cet automne, nous nous réunirons plusieurs fois pour préparer les activités qui seront proposées en 2021, si les conditions sanitaires le permettent. Au nom de l'APEGE, nous nous réjouissons de vous rencontrer dans un avenir proche.

Billetterie

Il sera à nouveau possible de commander en automne 2020 des billets de spectacles, opéras et concerts qui se dérouleront de janvier à juin 2021. L'ensemble des recommandations de la confédération et du canton seront strictement suivies. Les commandes se feront de préférence par le biais de notre site internet (www.apege.ch) afin que nous puissions les gérer au mieux. Si toutefois vous n'êtes pas en mesure d'avoir accès à Internet, nous vous remercions d'envoyer votre nom, prénom et adresse à Madame Louise Grob, chemin de la Pièce 29, 1294 Genthod qui vous enverra un bulletin de commande que vous pourrez remplir manuellement et renvoyer par voie postale.

P.S.: jusqu'à nouvel avis, les membres de l'APEGE peuvent continuer de profiter de rabais auprès du fitness "Harmony", de l'"Assiette genevoise" et de plusieurs viticulteurs genevois. Renseignements et conditions à consulter sur le site de l'APEGE: www.apege.ch.

Yves Delieutraz & Robert Gurny, co-responsables de C+L

>> CPEG : votre Comité agit...

La CPEG : une caisse transparente

Parmi les documents mis en ligne par la CPEG, et par rapport à ce qui va suivre, il n'est pas inutile de rappeler celui traitant de la «Politique générale de communication», qui dit clairement «*La CPEG, une caisse transparente pour toutes les parties prenantes*».

Suite de l'Assemblée des délégué-e-s (ADE) du 11 juin 2020

Avant cette ADE, par une lettre à la CPEG, et au cours de cette ADE, l'APEGE a insisté sur la nécessité de renforcer la communication publique de la CPEG. Suite à l'ADE, le Bureau de l'APEGE a adressé une nouvelle lettre, avec 5 demandes. Les voici (en italiques), avec la réponse de la CPEG.

- 1. Quelle suite donnée par la CPEG à la controverse lancées par certains milieux politiques en raison de l'affectation du supplément de recettes de l'exercice 2019 généré par les bons résultats de la Bourse (près de 2 milliards). L'ADE pourrait-elle recevoir l'argumentaire présenté à la commission des finances du Grand Conseil?*

La CPEG a considéré son argumentaire comme confidentiel mais a renvoyé à un article paru dans la Tribune de Genève du 7 mai 2020 et qui justifie la décision de son comité par les arguments suivants: diminution du taux technique de 2,25 à 1,75 %, passage à des nouvelles tables actuarielles qui permettent de calculer de manière plus précise l'espérance de vie des membres et, depuis le début de l'année 2020, baisse des rendements de la Bourse qui a eu pour effet une perte effective de près d'un milliard. Conséquence: il était ainsi opportun pour la CPEG de disposer d'une certaine réserve. Enfin, à noter aussi: la baisse des taux d'intérêts en 2019 ainsi que celle du taux technique qui ont permis à l'Etat de se financer à moindre coût.

2. *A l'issue de cette ADE, du fait de l'importance et de l'actualité particulière de la situation financière de la Caisse et les perspectives, l'APEGE avait suggéré que soit diffusé un communiqué de presse sur les conclusions, voire les décisions, prises à ce sujet par l'ADE et qu'un bulletin d'information, traitant de cette ADE, soit mis à disposition sur le site de la CPEG d'ici fin juin 2020.*

La CPEG a prévu une information complète sur la situation de la fortune de la Caisse dans une «Infolettre» à paraître en septembre 2020

3. *L'APEGE a proposé à la CPEG d'organiser, dans les meilleurs délais, une ADE extraordinaire, voire une assemblée publique, au cours de laquelle pourrait avoir lieu un débat contradictoire avec la participation de spécialistes extérieur-e-s.*

La CPEG estime qu'il ne s'agit pas d'une forme appropriée pour traiter ce type de sujet. Néanmoins, elle répondra volontiers à une éventuelle invitation de la part de l'APEGE pour venir présenter un sujet dont nous aurions convenu. Par rapport à un débat public, la CPEG considère que, à l'heure actuelle ce type d'événement n'est pas pertinent car il convient de laisser le temps aux parties prenantes d'acter la recapitalisation.

4. *Au début de l'année 2020, l'APEG avait demandé à la direction de la CPEG diverses données et statistiques qui pourraient permettre, à un-e spécialiste extérieur-e de procéder à des calculs d'appréciation de la situation actuarielle et financière de la Caisse. Dans un premier temps, la direction a refusé, sans indiquer de motifs. D'où une relance, avec demande de motifs en cas de nouveau refus.*

A noter: pour l'APEGE, selon la LIPAD (Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles) et selon l'affirmation «La CPEG, une caisse transparente pour toutes les parties prenantes», rappelée ci-dessus, ces données devraient être mises à disposition.

Selon la CPEG, ces données sont disponibles dans les documents publics mis à disposition. En outre, il n'appartient pas à l'administration de consacrer des ressources aux statistiques demandée par l'APEGE, au surplus une association particulière.

5. *A la suite des réactions relative à une modification du système des pensions pour enfants de retraitée-e-s, l'APEGE avait demandé tableau statistique de la distribution des pensionné-e-s bénéficiant de pensions pour enfants, par catégories de montants de pensions, cela afin de mieux apprécier les conséquences.*

La CPEG va transmettre ce tableau.

Selon le Tribunal administratif fédéral: plus de représentant des pensionné-e-s au comité de la CPEG !

Le 16 juillet dernier, le représentant des pensionné-e-s au comité de la CPEG, notre collègue membre de l'APEGE, Bernard Dumont, nous a adressé l'information suivante:

«Information importante concernant la représentation des pensionné-e-s au Comité de la CPEG.

Comme vous le savez peut être, une procédure était en cours depuis la fusion CIA-CEH à propos de la création d'un groupe spécifique réservé aux cadres. Cette (très longue!) procédure est allée jusqu'au Tribunal administratif fédéral (TAF), qui a rendu sa décision le 1^{er} juillet 2020 et ne se limite pas à la question des cadres, mais affecte aussi la représentation des pensionné-e-s. En substance, le TAF conclut que le groupe des cadres et son représentant au comité dans la délégation des salarié-e-s est contraire au droit fédéral. Il conclut à la même illégalité pour le représentant des pensionnés dans cette même délégation. Sauf recours, la décision du TAF entrera en force le 8 septembre prochain et, dès cette date, le comité, dans sa composition actuelle, ne pourra plus siéger valablement. Les instances, présidence et direction de la CPEG, étudient actuellement les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement de la CPEG après cette date.»

Pour le Bureau de l'APEGE, si une telle décision devait devenir effective, l'APEGE s'engagerait à fond afin que soit maintenu un siège au comité de la CPEG pour les pensionné-e-s, avec au minimum une voix consultative, car on sait que même une voix consultative représentant plus de 6'500 membres a un certain poids politique, surtout en cas de votation populaire...

Robert Pattaroni, chargé des relations avec la CPEG
